

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Direction Energie Connaissance  
Département Autorité Environnementale  
Division Est

Réf. Chr : 233/16

Nos réf. : 2016-002036

Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER  
Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le 10 AOUT 2016

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon-  
Midi-Pyrénées,

à

Monsieur le Préfet du Gard

Direction Départementale des Territoires et de la  
Mer du Gard  
Service Environnement et Forêt  
Unité Intégration de l'Environnement  
89 rue Weber  
30907 NIMES CEDEX

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet de restauration morphologique du Galet**

**déposé par le Syndicat Mixte d'Aménagement des bassins versants du Gard Rhodanien**

Par courrier reçu le **09/06/2016**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de restauration morphologique de la rivière du Galet déposé par le Syndicat Mixte d'Aménagement des bassins versants du Gard Rhodanien.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,



Frédéric DENTAND